

Image not found or type unknown



vendeur veut annuler la vente

Par **Guigzz38**, le **23/10/2012** à **11:15**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente en juillet pour un appartement à Béziers loué par une vieille dame. L'appartement est loué depuis longtemps pour pas cher donc le prix de vente était bas. A deux jours de la signature de l'acte le vendeur apprend que la locataire désire partir. Il veut donc annuler la vente car l'appartement vaut beaucoup plus.

A t'il le droit? Quelles sont mes chances si je l'assigne en justice?

Merci

Par **janus2fr**, le **23/10/2012** à **11:39**

Bonjour,

Le vendeur ne peut pas se rétracter après signature d'un compromis de vente.